



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 décembre 2023

19h30-20h00 Huis-clos

20h03-22h03 : Séance publique

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
 - 2.1 Représentations
 - 2.2 Courriers
- 3. Communications du Conseil administratif**
 - 3.1. Communications
 - 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués**
 - 4.1 Rapport d'information de la Commission Environnement, agriculture, énergie du 27 novembre 2023
 - 4.2 Rapport d'information de la Commission Equipements publics du 21 novembre 2023
- 5. Projets de délibérations**
- 6. Propositions du Conseil administratif**
- 7. Route des Nations et grands travaux**
- 8. Motions : néant**
- 9. Résolutions**
 - 9.1 Modification mineure des statuts de la Fondation de droit privé du Musée de la bande dessinée
 - 9.2 Finalisons le PDCOM
- 10. Questions des Conseillers municipaux**
- 11. Propositions des Conseillers municipaux**
 - 11.1. Approbation du calendrier du 1er semestre 2024
- 12. Communications et divers**
 - 12.1. Agenda
 - 12.2. Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE-STUDER (VERTS) – Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) — Claude BAECHLER, Président (GAG) - Gérard BISE (VERTS) – Saïd BOUCHAREB (INDÉPENDANT) - Francisco BRADLEY (VERTS) – Alessia CAVALIERI (CENTRE) – Raymond CHABRY (PLR) - Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD (CENTRE) – Patrick HULLIGER (INDÉPENDANT) – Francine MAMIN-TISSOT (CENTRE) – Eliane MICHAUD ANSERMET (INDÉPENDANTE) - Corinne MONNIER (GAG) - Eric PORTIER(GAG) - Antonio PRIETO (VERTS) — Antonio PRIETO (VERTS) - Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH, Vice-Président (SOC) — Carlos SINTADO (VERTS) - Matthieu STEINER (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN, Secrétaire (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative
Mme Nathalie MACHERET, secrétaire en charge du Conseil municipal

Arrivée à 20h15 :

Mme Claudine PERROTIN DURET (PLR)

Le Président ouvre la séance publique à 20h03.

Le Président passe la parole au public.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023

Mme AMMANE-STUDER demande de corriger le point 12.1 Agenda, elle rappelle la tenue du marché de Noël Solidaire à la salle des Délices du 25 au 26 décembre, et non le Marché de Saconnay.

Mme MICHAUD ANSERMET demande d'ajouter « ad-intérim » après « le Président », en l'absence du Président M. BAECHLER ; de plus elle souhaite que le passage et la reprise de la parole du Président ad-intérim M. SIMETH soit bien notifié notamment au point 6 page 12 lors de sa prise de parole.

Mme MAMIN-TISSOT précise que contrairement à la réponse donnée par M. JIMAJA au point 11 page 16 au sujet des places pour les véhicules lors des votations, qu'il est bien spécifié sur un panneau « Parking » et que ce n'est donc plus considéré comme un préau lors des votations, contrairement à l'affirmation de M. JIMAJA.

Le Président passe au vote du procès-verbal ainsi modifié de la séance du 13 novembre 2023 ; celui-ci est approuvé par 23 oui et 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président donne lecture de la lettre annonçant la démission de M. BRADLEY, reçue le 16 novembre 2023.

Le président lit un discours en l'honneur de M. Bradley.

Le Président passe la parole à M. VEIGA-LOFFEL, qui lit également un discours en l'honneur de M. BRADLEY.

Le Président remercie M. VEIGA-LOFFEL pour son discours.

Le Bureau remet un cadeau à M. BRADLEY.

2.1 Représentations

M. SIMETH a représenté le Bureau et le Conseil Municipal à la Sainte-Barbe le vendredi 1^{er} décembre.

Mme VONLANTHEN et M. SIMETH ont représenté le Bureau à l'inauguration de la Patinoire le samedi 18 novembre.

2.2. Courriers

Mme VONLANTHEN donne lecture du courrier annonçant le Noël œcuménique 2023.

M. SIMETH donne lecture du courrier de la commune de Plan-les-Ouates concernant le Tournoi des élus.

Le Président annonce qu'un citoyen du Grand-Saconnex avait écrit un courrier au Conseil municipal, dont lecture a été donnée lors de la séance du Conseil municipal du 11 septembre 2023. Dans un courriel daté du 6 novembre adressé à l'administration communale, ce citoyen a demandé que son nom soit retiré du Procès-verbal en page 4, dudit Conseil municipal.

Suite à cette demande, le Président donne lecture d'un extrait du Règlement du Conseil municipal, et rappelle qu'il s'agit d'un document public, disponible sur le site internet de la commune : <https://www.grand-saconnex.ch/fr/vivre-au-Grand-Saconnex/infos-pratiques/tous-les-documents/>

- Ce Règlement précise à son article 12 ce qui suit :

Article 12 Lettres, requêtes, pétitions

Les lettres et requêtes à l'attention du Conseil municipal sont remises au président, qui en donne connaissance à l'assemblée séance tenante ou dans la séance qui suit leur réception, sauf circonstances exceptionnelles.

La parole peut être demandée à leur sujet et le Conseil municipal décide de la suite éventuelle à leur donner.

Les pétitions seront traitées selon les art. 40 et suivants.

Ainsi, dès lors qu'un citoyen adresse un courrier au Conseil municipal, il est légitime et conforme au Règlement dudit conseil qu'il soit donné connaissance de ce courrier, poursuit le Président.

Ainsi, le Règlement du Conseil municipal – qui est un document public - a été pleinement respecté. Il n'y a ainsi aucun traitement contraire à la protection des données personnelles.

L'article 28, alinéa 6 de la Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) précise que lorsqu'une institution rejette une demande d'accès à un document, elle en informe le requérant en lui indiquant qu'il peut saisir le préposé cantonal.

M. Baechler poursuit en informant que le Bureau propose de rejeter cette demande, car si elle était acceptée, cela permettrait à n'importe qui d'écrire n'importe quoi sans donner son nom.

Le Président propose un vote pour rejeter cette demande.

La demande de modification du procès-verbal du 11 septembre 2023 est rejetée à l'unanimité par 26 « oui ».

Suite à ce vote, le Bureau va confirmer par écrit la décision du Conseil municipal à ce citoyen.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

M. POMATTO n'a pas de communication.

Communications de M. JIMAJA

En premier lieu, M. JIMAJA informe que conformément aux exigences de la Loi sur l'énergie, un audit du réseau de l'éclairage public est réalisé tous les 5 ans par l'exploitation fédérale à courant fort, le dernier a eu lieu le 20 mars 2023, et a mis en évidence des installations à remplacer en urgence. D'autre part plusieurs points lumineux ont nécessité une intervention urgente également et ainsi lors de l'établissement des comptes cette ligne présentera un dépassement de l'ordre de CHF 52'000.-. M. JIMAJA tenait à en informer sans tarder le Conseil municipal, compte tenu des travaux urgents qu'il a fallu effectuer.

Sa deuxième communication concerne Mobility. Il annonce une modification de contrat. En effet, depuis le 1^{er} février 2018, la commune propose un service d'auto partage avec la coopérative Mobility. La commune a mis à disposition 3 emplacements pour des véhicules Mobility, un à la rue Alberto-Giacometti, le deuxième chemin du Pommier et le dernier à la Mairie. La commune doit payer à Mobility entre CHF 13'500 et CHF 14'000.- par année et par véhicule et une fois l'année écoulée, Mobility rétrocédait à la commune 75% des montants perçus par l'utilisation des véhicules. Après un bilan positif de l'exploitation des véhicules sur la commune, la société coopérative Mobility souhaite résilier le contrat Flex et propose de le modifier en un contrat de prêt à usage. L'avantage de ce dernier est qu'il ne coûte rien à la commune ; ainsi il ne sera plus nécessaire de payer les véhicules chaque année : Mobility prendra à sa charge l'ensemble des frais et assumera l'entièreté des pertes et profits.

Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER a un commentaire sur les encombrants sur le territoire, et constate qu'il y a souvent sur les réseaux sociaux des commentaires négatifs et désobligeants à l'encontre de la Mairie et en particulier du service de la voirie, à savoir que Mairie et la voirie ne font rien pour enlever les encombrants régulièrement et rapidement. Mme PORTIER tient à relever qu'avant toute chose, les premières personnes à blâmer sont celles qui mettent leurs objets n'importe quand, n'importe comment et n'importe où, et n'ont donc aucun respect, mais ce ne sont pas ces personnes qui sont critiquées sur les réseaux sociaux. Deuxième problème, il y a grand souci avec ces incivilités et également avec les régies, auxquelles nous avons demandé de prendre leur part de responsabilité, car la Mairie n'a pas à payer pour les incivilités de tout le monde. La Mairie du Grand-Saconnex relève les encombrants tous les premiers mercredis du mois, force est de constater que le lendemain, de nouveaux encombrants sont déposés ce qui est malheureusement irrespectueux pour notre commune. Dorénavant nous essayons de mettre en place la tolérance zéro surtout avec les régies, notamment sur les voies privées, afin d'avoir un impact. En agissant ainsi la commune demande aux régies de prendre leur responsabilité à savoir d'avoir une surveillance plus accrue ou de participer aux frais de levée de ces débarras sauvages. Certains peuvent être choqués de voir des déchets non relevés, c'est qu'actuellement la Mairie est en train de faire un bras de fer avec les régies afin qu'elles aillent dans notre sens et pouvoir ainsi gagner gain de cause, car nous estimons ne pas devoir payer les incivilités de tout un chacun. De plus au-delà des encombrants, un tas d'autres déchets sont jetés, petits jouets, habits etc. Pour terminer, Mme PORTIER rappelle la chance d'avoir une commune qui offre encore un service régulier et gratuit de ramassage d'encombrants dans la rue, contrairement à d'autres communes du canton qui le font uniquement sur appel ou sur appel et payant.

Le Président remercie Mme PORTIER et propose éventuellement de faire un article de plus à ce sujet dans le GSI.

M. BOUCHARÉB comprend bien les inquiétudes de Mme PORTIER et indique que dans son immeuble, chaque entrée a une régie différente ; après discussion avec sa concierge, il apparaît que certaines personnes viennent déposer leurs encombrants devant une allée dans laquelle elles n'habitent pas. Il cite ensuite le maire de New-York, M. Giuliani qui disait « on enlève tout de suite ! ». Il ajoute qu'un canapé a été déposé « sauvagement » et il propose donc de le faire enlever.

M. JIMAJA remercie Mme PORTIER d'avoir évoqué ce problème que nous connaissons malheureusement déjà ; la démarche de la commune à cet égard doit rester ferme. Il comprend le point de vue de M. BOUCHARÉB, et la stratégie du maire de New-York, M. Giuliani, dite du « carreau cassé ». En ce qui nous concerne, nous avons mis en place une stratégie face aux régies en leur demandant de mettre des concierges, car il n'y a que l'humain pour résoudre le problème. Le concierge c'est les yeux des propriétaires, c'est la porte de la sécurité, il connaît presque tout le monde. Aujourd'hui nous n'avons qu'un système de service de conciergerie ambulante qui montre ses failles. Il ajoute que ledit canapé est toujours là ; il a été interpellé à ce sujet par une Conseillère municipale, il regrette toutefois que malgré les explications apportées, cette dernière a posté une photo sur Facebook.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

Mme TISSOT-BUCHOUX revient sur la séance d'information du suivi des travaux aux chemins du Jonc et Attenville que M. JIMAJA a confirmé avoir déjà eu lieu. Elle suggère qu'une séance d'information publique soit organisée car elle a été interpellée par plusieurs voisins qui lui posent des questions à ce sujet.

Mme CAVALIERI revient sur sa proposition qui consistait à écrire aux régies du secteur Pommier afin d'obtenir un état des lieux des places de parkings vacantes ou louées principalement au sous-sol. Cette demande a pour objectif de pouvoir donner au Conseil municipal une image globale des places disponibles ou non dans le secteur du Pommier. Ceci afin d'avoir la possibilité de relativiser lorsque des suppressions de places de parking sont annoncées.

M. PORTIER rappelle qu'en date du 17 janvier 2022 il avait demandé d'avoir le nombre de panneaux photovoltaïques sur la commune ; il avait été répondu que l'analyse détaillée était en cours. Il n'a pas retrouvé de suite à cette question et demande une réponse.

Le Président remercie M. PORTIER de relancer le débat.

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 Rapport d'information de la Commission Environnement, agriculture, énergie du 27 novembre 2023

Le rapport est lu par M. VEIGA-LOFFEL, qui n'a rien à ajouter. Le rapport n'appelle pas de commentaires de la part des membres du Conseil municipal. Comme il s'agit d'un rapport d'information, il n'est pas soumis au vote, rappelle le Président.

4.2 Rapport d'information de la Commission Equipements publics du 21 novembre 2023

Le rapport est lu par M. BISE, qui ajoute qu'une présentation assez complète est disponible sur CMNet.

M. PORTIER rappelle que cette allée a été achetée autour de CHF 8 Mio (18, avenue François-Lehmann), un prix qu'il juge un peu élevé. Cette allée reste l'enfant pauvre de cette barre

d'immeubles, l'ascenseur est vieux, les vitrages ont été changé il y environ dix ans, mais ils présentent quelques gros soucis, et la Commission avait demandé une étude complète au Conseil administratif sur ce module, en tenant compte du fait que ce bâtiment a 60 ans.

Mme MICHAUD ANSERMET rassure M. PORTIER en lui indiquant que les autres entrées de l'immeuble sont également vétustes. Ainsi, toute la barre d'immeubles a besoin de travaux. Il y a également des infiltrations d'eau dans certaines allées. Seules quelques façades ont été refaites.

M. BOUCHAREB ajoute que chaque allée a eu des travaux de différente manière, par exemple au no 8 la façade n'a jamais été refaite – mais à côté, elle a été rénovée. Chaque régie applique sa propre règle, poursuit M. BOUCHAREB et lorsqu'il y a des problèmes, la régie répond que le propriétaire en a été avisé.

5. Délibérations

Aucune délibération n'est à l'ordre du jour.

6. Propositions du Conseil administratif

M. POMATTO informe que la Commission équipements publics se réunira le 13 décembre 2023 afin d'étudier la fermeture des interclasses à l'école du Pommier. Ces fermetures permettront d'avoir des salles qui ne soient pas ouvertes sur un couloir, et permettront d'y donner des cours d'appui et d'y installer des classes d'accueil car la commune est en manque de locaux scolaires. L'idée serait d'exécuter les travaux durant les vacances d'été 2024. Le 13 décembre, il y aura également une Commission Culture, sports, loisirs pour présenter le projet de cours d'arts qui prendra place dans l'ancienne poste. Enfin, une Commission Finances devrait également être mise à l'agenda assez rapidement en début d'année, concernant l'Institut italien, suite à la demande de M. CUDRE.

La parole est donnée à Mme PORTIER, qui n'a pas de proposition.

7. Route des Nations et grands travaux

Route des Nations

Concernant la Route des Nations, M. JIMAJA informe que les installations de sécurité sont en test actuellement. Des travaux d'aménagement intérieurs sont également à finaliser. L'ouverture est prévue pour la fin du 1^{er} trimestre – début du 2^{ème} trimestre 2024.

Jonction autoroutière du Grand-Saconnex (JAG)

Les travaux de génie civil sont terminés sur le territoire du Grand-Saconnex. Il reste des travaux liés à l'évacuation des eaux ainsi que des plantations sur le terre-plein central et les accotements. Une fois ces travaux terminés, ils seront réceptionnés par le Canton et la Confédération.

Le projet de suppression du goulet de Meyrin-Vernier-Aéroport est en cours d'autorisation sur les communes de Meyrin et du Grand-Saconnex ainsi que la commune de Vernier. Notre commune est consultée au même titre que celles de Vernier et Meyrin, et l'opposition à la réalisation de la troisième voie sera certainement exprimée à toutes les communes.

8. Motions

Le président indique qu'il n'y a pas de motion écrite, ni de motion orale qui lui ont été annoncées.

9. Résolutions

9.1 Modification mineure des statuts de la Fondation de droit privé du Musée de la bande dessinée.

M. POMATTO donne lecture de la résolution.

Il n'y a pas de question.

Le Président procède au vote de cette résolution.

Celle-ci est approuvée par 17 oui 8 non, 1 abstention.

9.2 Finalisons le PDCOM

M. STEINER donne lecture de la résolution.

Le Président ouvre la discussion.

M. BRADLEY prend la parole et informe qu'il a fait parvenir aux membres du Conseil municipal par email aujourd'hui en fin d'après-midi un amendement général à cette résolution. Il propose de donner lecture uniquement des points qui divergent de la résolution, vu que l'essentiel a été retenu dans l'amendement.

Le Président informe que l'amendement sera voté avant la résolution.

Quatre membres du Conseil municipal l'ayant demandé, le vote sera nominatif.

M. BRADLEY donne lecture de l'amendement.

La parole est donnée à M. JIMAJA, qui rappelle que le Conseil d'Etat, dans sa communication du 29 novembre, a fait part de son intention de proposer un nouveau Plan directeur Cantonal dans son programme de législature 2023-2028. Il poursuit en donnant lecture des objectifs du plan directeur Cantonal, qui encourage ce qui suit :

- la mise en place de « la ville des courtes distances » et d'une infrastructure bâtie de qualité ;
- le développement d'un territoire plus inclusif et rafraîchissant ;
- le développement de leviers d'action pour lutter contre les événements climatiques exceptionnels, soutenir l'agriculture genevoise et lutter contre la perte de biodiversité.

Il tient à lister quelques points et met en avant que le Plan directeur du Grand-Saconnex est en avance car il anticipe tous les points à venir afin d'éviter de réviser à nouveau le Plan directeur.

Le Président remercie M. JIMAJA et lui demande d'écourter son discours.

M. JIMAJA ajoute qu'il veut simplement, s'agissant d'une résolution, que le Conseil municipal ait connaissance de tous les éléments que lui, en tant que Conseiller administratif, a à sa disposition .

Mme EDELENBOS demande que si elle a bien compris, que la grande différence entre les deux textes proposés au vote concerne le premier paragraphe, à savoir le Plan guide.

Le Président confirme qu'en effet tout le reste est identique à la résolution.

M. STEINER rebondit sur cet amendement dont l'essence est le Plan guide, et que la résolution vise justement à éviter ce Plan guide, car celui-ci a été ajouté au dernier moment par le Canton pour masquer ce que le Conseil d'Etat a rejeté, à savoir le travail effectué sur le Plan Directeur Communal. Ceci s'ajoute comme une partie non contrôlable et participative de la part de la population, les bases

légales de ce Plan guide ne sont pas réellement connues, à savoir s'il peut être soumis à recours. De plus cela implique les autres communes alentours et, impose donc une perte de souveraineté de notre commune dans ce travail du Plan Directeur. Pour ces raisons, M. STEINER encourage les membres du Conseil municipal à rejeter l'amendement et d'accepter la résolution initiale.

Mme EDELENBOS, en réponse à M. STEINER, dit qu'elle n'est pas d'accord avec son affirmation selon laquelle le Plan Directeur Communal enlève le contrôle ou l'autorité, car finalement ce Plan guide va être préparé de concert avec les habitants et va être intégré dans le PDCom et donc passer par le Conseil municipal; c'est donc ce dernier qui votera.

M. VEIGA-LOFFEL abonde dans de Mme EDELENBOS : il conçoit que ce Plan guide élaboré sur le tard évoque quelques préoccupations, c'est pourquoi le groupe des Verts a proposé ces amendements parmi lesquels le Plan Guide se constitue de la même manière que le PDCom en termes de démocratie. Il y a aura donc de la concertation comme cela a été le cas avec le PDCom.

Selon Mme MICHAUD-ANSERMET, le Plan guide englobe en effet trois communes dont Vernier et Meyrin qui ont déjà détruit pas mal de zones villas. Le Grand-Saconnex est actuellement la seule commune avec une zone villas existante ; par conséquent Meyrin et Vernier n'ont plus grand chose à perdre. Elle propose de voter non à ce Plan guide.

M. STEINER rappelle que dans le processus du PDCom, le mandataire a effectué un travail minutieux et qualitatif en termes de zone villas. Le Conseil d'Etat a rejeté ce travail car il a une vision de déclassement à long terme sur les zones villas et a ajouté un travail supplémentaire qui est le Plan Guide. Si le Conseil d'Etat n'avait pas ajouté cela, le PDCom aurait déjà été voté. M. STEINER propose de faire ce travail en conformité afin de ne pas ajouter de couche supplémentaire.

Pour Mme MAMIN –TISSOT, cet amendement envoyé par les Verts ne propose aucun changement flagrant, la seule chose qui en ressort est que le groupe de travail sur le PDCom se remette au travail afin de remettre une nouvelle résolution. Elle propose donc de retravailler lors des groupes de travail PDCom la notion de Plan Guide ainsi que les questions de densification accrue.

M. JIMAJA pense qu'il y a une incompréhension de part et d'autre, que la commune perd en autonomie, mais que s'il n'y a pas de PDCom, la commune se retrouvera avec un Plan Directeur Cantonal imposé. Il propose d'aller discuter et négocier afin de défendre les intérêts de la commune. La commune a écrit à chaque personne qui a fait part de ses observations en ajoutant le cahier des charges du Plan guide. Le Canton a le droit, en tant qu'instance supérieure, d'émettre une réserve en cas de non-respect des conditions imposées dans le Plan directeur cantonal, dès lors ce dernier est en droit de nous l'imposer. Des explications ont déjà été données à plusieurs reprises, et un article a même été publié dans le GSI. Le seul point malheureusement retenu par la plupart est le terme de « Zone de densification accrue », à tort.

Le Président avalise ce que M. JIMAJA vient de dire et confirme qu'il faut remettre le métier sur l'ouvrage afin de défendre la position de la commune face au Canton.

Mme PERROTIN-DURET, contrairement à ce que prétend Mme EDELENBOS, estime que ce Plan guide n'est pas une notion juridique et donc qu'il n'y a aucune possibilité de s'y opposer car il n'y a aucune voie de recours. Or, tous les citoyens et Conseillers municipaux devraient avoir le droit de recourir contre une décision, quelle qu'elle soit.

M. BRADLEY a lu la résolution qui est un amendement général car 70% à 85% des termes de la résolution sont maintenus. L'idée est de donner une autre posture pour les trois raisons suivantes : éviter les confrontations avec le Conseil d'Etat, clarifier le Plan Guide et éclaircir les termes. Dans le

but que le Groupe de travail se réunisse à nouveau afin de le finaliser. Il demande par ces termes de refuser la résolution.

Mme EDELENBOS aimerait que le Conseil municipal puisse se mettre d'accord afin de trouver un PDCom qui satisfasse tout le monde.

M. EYA NCHAMA ajoute qu'il n'a jamais vu, depuis qu'il siège au Conseil municipal depuis 2003, que tout le monde s'agite désormais à 15 mois des élections municipales. Il suggère de rester calmes et de ne pas perdre de vue que nous sommes là pour défendre les intérêts du Grand-Saconnex.

Le Président remercie M. EYA NCHAMA qui, justement, a rappelé que nous sommes ici pour défendre les intérêts de tous les citoyens et non des intérêts personnels.

M. STEINER prend la parole et est d'accord avec Mme EDELENBOS : notre travail a malheureusement été rejeté. Dès lors, nous nous opposons en l'occurrence au Plan guide que le Canton veut nous imposer, nous soutenons donc le projet initial et demandons d'ouvrir à nouveau ce travail.

Mme MICHAUD-ANSERMET, propose donc, que suite à ce qui a été dit précédemment, l'amendement soit retiré et d'aller de l'avant avec la résolution.

M. BRADLEY, en réponse à Mme MICHAUD-ANSERMET, confirme qu'il ne va pas retirer la « résolution des Verts » à savoir l'amendement qui remplace la résolution, afin de négocier avec le Canton. Il pense que la résolution est plus dans la confrontation et que l'amendement adoucit certains points.

Le Président relève qu'il y a une résolution et un amendement et non pas deux résolutions. Une résolution doit être présentée 5 jours avant le Conseil municipal.

M. BRADLEY confirme qu'il s'agit bien d'un amendement.

M. JIMAJA rappelle que si un désaccord est maintenu, l'Etat peut émettre une réserve et donc le Plan directeur Cantonal s'appliquera à la commune. Une discussion avec les autres communes est utile car cela reste dans le même périmètre. La négociation sera portée sur l'intérêt de notre commune.

M. VEIGA-LOFFEL annonce qu'il refusera cette résolution car elle propose de venir à nouveau travailler le Plan guide.

Le Président passe au vote nominatif de l'amendement

AMMANE-STUDER Carole	OUI
ANDRIS BEAUBRUN Pascale	OUI
BAECHLER Claude	NON
BISE Gérard	OUI
BOUCHAREB Saïd	NON
BRADLEY Francisco	OUI
CAVALIERI Alessia	NON
CHABRY Raymond	NON
CUDRE Jean-Claude	NON

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 décembre 2023

EDELENBOS Carla	OUI
EYA NCHAMA Cruz Melchor	OUI
GIROD Peta	NON
HULLIGER Patrick	NON
MAMIN-TISSOT Francine	NON
MICHAUD ANSERMET Eliane	NON
MONNIER Corinne	NON
PERROTIN DURET Claudine	NON
PORTIER Eric	NON
PRIETO Antonio	OUI
PRUNCU CUTILE Angelica	OUI
RUTA Carla	OUI
SIMETH Yann	OUI
SINTADO Carlos	OUI
STEINER Matthieu	NON
TISSOT-BUCHOUX Valérie	NON
VEIGA LÖFFEL Damian	OUI
VONLANTHEN Valérie	OUI

L'amendement est ainsi refusé par 13 oui, 14 non et 0 abstention

Le Président passe au votre nominatif de la résolution

AMMANE-STUDER Carole	NON
ANDRIS BEAUBRUN Pascale	NON
BAECHLER Claude	OUI
BISE Gérard	NON
BOUCHAREB Saïd	OUI
BRADLEY Francisco	NON
CAVALIERI Alessia	OUI
CHABRY Raymond	OUI
CUDRE Jean-Claude	OUI
EDELENBOS Carla	NON
EYA NCHAMA Cruz Melchor	NON
GIROD Peta	OUI
HULLIGER Patrick	OUI
MAMIN-TISSOT Francine	OUI

MICHAUD ANSERMET Eliane	OUI
MONNIER Corinne	OUI
PERROTIN DURET Claudine	OUI
PORTIER Eric	OUI
PRIETO Antonio	NON
PRUNCU CUTILE Angelica	NON
RUTA Carla	NON
SIMETH Yann	NON
SINTADO Carlos	NON
STEINER Matthieu	OUI
TISSOT-BUCHOUX Valérie	OUI
VEIGA LÖFFEL Damian	NON
VONLANTHEN Valérie	NON

La résolution est ainsi approuvée par 14 oui, 13 non et 0 abstention

10. Questions des Conseillers municipaux

M. STEINER demande si le trottoir interdit d'accès le long de la parcelle d'Irak depuis plusieurs années, a été facturé au propriétaire car c'est un empêchement d'accéder au domaine public.

M. JIMAJA répond que ce domaine appartient au canton, c'est donc l'Office cantonal du génie civil (OCGC) qui a mis en place ces panneaux d'interdiction, ce n'est pas le domaine public communal mais cantonal.

M. STEINER sait que ce domaine appartient au Canton et demande que le Conseil administratif se renseigne à ce sujet.

M. JIMAJA relaiera cette question à l'OCGC, mais informe qu'à priori aucune forme d'émolument ne sera possible.

M. VEIGA-LOFFEL, a entendu qu'une expulsion d'une partie de l'immeuble du 10, route de Colovrex est annoncée pour le 31 janvier 2023, à côté de la Maison des projets. Ce bâtiment appartient à Swisslife. A sa connaissance, il n'y a pas eu d'avis de démolition ou des soucis de paiement de loyers. Ainsi, au vu de la difficulté de trouver des logements à Genève, est-ce que la commune a été informée de cette expulsion. Peut-elle demander à Swisslife des explications et se positionner ?

M. POMMATO répond qu'à sa connaissance, il semble qu'il s'agisse de fins de baux. La Mairie est déjà entrée en discussion avec Swisslife, sans succès.

M. PORTIER demande que le Conseil administratif prenne un avocat afin de défendre les intérêts des citoyens.

M. EYA NCHAMA a reçu une invitation pour le vendredi 9 décembre 2023 qui n'existe pas en 2023.

Le Président confirme que la bonne date est bien le 12 décembre.

Mme PERROTIN-DURET pose une question par rapport aux abris-bus, elle demande s'il sera possible d'installer des bancs de différentes hauteurs pour des personnes à mobilité réduite ou autres.

Mme MICHAUD-ANSERMET informe que deux lampes sont hors service, sur la butte à Maulaz vers les jardins familiaux. Et demande à ce qu'elles soient changées/réparées.

Le Président passe la présidence au Vice-Président.

M. BAECHLER a constaté que des travaux qui ont été effectués au chemin des Corbillettes, il y a passablement de temps, les panneaux et des socles sont toujours en place. Il demande que la commune peut faire le nécessaire pour les enlever.

Le Président reprend la Présidence.

Mme MICHAUD-ANSERMET constate également qu'un panneau de chez Induni est toujours en place et gêne le passage devant les commerces de la Tour.

M. JIMAJA répond que les services essaient de suivre ce genre de points. Il est surpris et va se renseigner dès demain de ce qu'il en est.

M. PORTIER, à plusieurs reprises, a fait des remarques concernant l'éclairage du passage pour piétons sur l'Ancienne Route, derrière la Mairie. L'éclairage ne fonctionne plus depuis longtemps. Il en va de même pour le rétrécissement de la route de Colovrex devant l'ancienne Ferme Bosson Tissot.

11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 Approbation du calendrier du 1^{er} semestre 2024

Le calendrier est approuvé à l'unanimité.

M. STEINER propose que l'on demande à Palexpo de mettre à jour les signalétiques publiques, notamment de bus et que Palexpo contrôle également leur éclairage dans le parc car beaucoup de points lumineux ne fonctionnent pas.

M. VEIGA-LOFFEL, rappelle que concernant la bibliothèque municipale d'objets, et au vu de la mention de la motion largement approuvée s'il serait possible de créer des points relais, comme par exemple « la Manivelle » en ville de Genève.

12. Communications et divers

12.1 Agenda

Le président rappelle l'Escalade le 12 décembre ainsi que la tenue du Noël des aînés le 21 décembre et la soirée des Jetons le 11 décembre.

12.2 Autres communications/ Remarques

M. BISE annonce que dans le cadre de l'appel à projets « Transition, démocratie » le premier atelier de cuisine internationale a eu lieu le samedi 18 novembre à la Ferme Sarasin, sur le thème la cuisine Sri Lankaise s'est très bien déroulé. Cela a été une réussite avec une quinzaine de participants dont certains en cuisine pour la préparation des plats, avec notamment la présence de deux cuisinières Sri Lankaise et le tout suivi d'un repas.

Mme MAMIN-TISSOT confirme que le repas était excellent et que ces ateliers de cuisine ont été sélectionnés suite à un appel de projets qui s'adresse à toute la population, pour lesquels un budget de CHF 30'000.- avait été prévu. Le prochain atelier cuisine, en janvier 2024, aura comme thème le Japon.

Le Président ajoute qu'il a effectivement reçu de bons échos à ce sujet.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 décembre 2023

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance publique à 22h03.

La Secrétaire
Valérie VONLANTHEN

Le Président
Claude BAECHLER